



# CAPa JP

## Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole



24 mois pouvant varier selon positionnement



Septembre 2022 à juin 2024



Les Vaseix



Niveau 3

### PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir jardinier ou ouvrier paysagiste

### OBJECTIFS VISÉS

#### Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

Il aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation  
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Egalité  
Fraternité

## Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 15\* et 29\*\* ans,

\* 15 ans si sortie de 3<sup>e</sup> ou 16 ans dans les autres cas

\*\* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

## Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage, une collectivité ou d'un établissement public d'une durée permettant la complétude de la formation

## Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

## Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

## Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

## Modalités d'adaptation du

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

## Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

## Contenus principaux de la formation

| Les UC générales et sociales   | Les UC professionnelles  |
|--|--|
| UCG 1/ Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux | UC P1/ Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager                                     |
| UCG2/ Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.   | UCP2/ Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager                                    |
| UCG3/ Interagir avec son environnement social                                  | UC P3/ Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et des équipements                 |
|  | UCARE/ Réaliser des opérations liées à la mise en place et à l'entretien d'un potager ornemental |

L'obtention du diplôme permet la délivrance du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) catégorie « opérateur » en travaux et services.

## Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise agricole (80 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (24 semaines soit 840h)

## Modes de validation

Formation diplômante de niveau 3

## Dispositif d'évaluation

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) et évaluée en situations professionnelles et sociales tout au long de la formation.

Le diplôme est délivré dès la validation des 7 Unités Capitalisables. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

## Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP24928BC01 à RNCP24928BC07)

## Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation, Brevet Professionnel, Baccalauréat Professionnel).

## Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2023 :

| Rémunération de la 1ère année |                |                |                |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Avant 18 ans                  | De 18 à 20 ans | De 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
| 27% du SMIC                   | 43 % du SMIC   | 53 % du SMIC   | 100 % du SMIC  |
| 461,51 €                      | 734,99 €       | 905,92 €       | 1709,28 €      |

  

| Rémunération de la 2e année |                |                |                |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Avant 18 ans                | De 18 à 20 ans | De 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
| 39 % du SMIC                | 51 % du SMIC   | 61 % du SMIC   | 100 % du SMIC  |
| 666,62 €                    | 871,73 €       | 1042,66€       | 1709,28 €      |

## Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

## Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen (2020-2021-2022) : 97%
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois (2019-2020-2021) : 100%
- Taux de satisfaction des apprentis (2021-2022) : 100%

## Contacts

### Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

#### Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil sur Vienne

05.55.48.44.30

[cfa.haute-vienne@educagri.fr](mailto:cfa.haute-vienne@educagri.fr)

#### • Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : [damien.audonnet@educagri.fr](mailto:damien.audonnet@educagri.fr)

#### • Coordonnatrice de la formation CAPa Jardinier Paysagiste :

Sylvie RUSSEIL- Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : [sylvie.russeil@educagri.fr](mailto:sylvie.russeil@educagri.fr)

#### • Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : [charlene.leroy@educagri.fr](mailto:charlene.leroy@educagri.fr)